

Lettre de Necker Louis à D'Alembert, 1756

Expéditeur(s) : Necker Louis

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Necker Louis, Lettre de Necker Louis à D'Alembert, 1756, 1756-00-00

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/42>

Copier

Informations sur le contenu de la lettre

Incipit...On demande la probabilité qu'il y a d'amener croix en deux coups...

RésuméProbabilités.

Date restituée[1756]

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire56.26

Identifiant2200

NumPappasInexistant

Présentation

Sous-titreInexistant

Date1756-00-00

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons

Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la fiche Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre Word

Publication de la lettre Enc. t. VII, 1757, p. 420b-421a, article « Gageure »

Lieu d'expédition Genève

Destinataire D'Alembert

Lieu de destination Paris

Contexte géographique Paris

Information générales

Langue Français

Source impr. (extrait)

Localisation du document Non renseigné

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques Non renseigné

Auteur(s) de l'analyse Non renseigné

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

« On demande la probabilité qu'il y a d'amener croix en deux coups. Vous dites qu'il n'y a que trois événemens possibles, 1°. croix d'abord, 2°. pile & croix, 3°. pile & pile; & comme de ces événemens deux sont favorables & un nuisible, vous concluez que la probabilité d'amener croix en deux coups, est de deux contre un. Cette conclusion [p. 421] suppose deux choses; 1°. que cette énumération de tous les événemens possibles est complète; 2°. qu'ils sont tous trois également possibles, ce qu'il est évident, comme dit Bernoulli. Je conviens avec vous de la vérité du premier chef; mais nous différons sur le second point. Je crois que la probabilité d'amener croix d'abord est double de celle d'amener pile & croix ou pile & pile. La preuve directe que je crois en avoir, est celle-ci. Il est aussi facile d'amener croix d'abord que pile d'abord; mais il est bien plus probable qu'on amènera pile d'abord, que pile & croix; car pour amener pile & croix, il faut non-seulement amener pile d'abord, mais après avoir amené pile, il faut ensuite amener croix; second événement aussi difficile que le premier. S'il étoit aussi facile d'amener en deux coups pile & pile que pile en un coup, il seroit par la même raison encore de la même facilité d'amener pile, pile, & pile en trois coups, & en général d'amener n coups; cependant qui est-ce qui ne trouve pas incomparablement plus probable d'amener pile en un coup, que d'amener pile cent fois de suite? Voici une autre façon d'envisager la chose. Ou j'amènerai croix du premier coup, ou j'amènerai pile. Si j'amène croix, je gagne toute la mise de l'autre; si j'amène pile, je ne perds ni ne gagne, parce qu'ensuite au second jet j'ai une espérance égale à la sienne. Donc, puisque j'ai chance égale à avoir sa mise ou à n'avoir rien, c'est comme s'il rachetoit tout son risque, en me donnant la moitié de sa mise. Or la moitié de sa mise qu'il me donne, avec la mienne que je rattrape, fait les $\frac{3}{4}$ du tout, & l'autre moitié de sa mise qu'il garde fait l'autre quart du tout: j'ai donc trois parts, & lui une; ma probabilité de réussir étoit donc de 3 contre 1. Mais voici quelque chose de plus décisif. Il suivroit de votre façon, Monsieur, de compter les probabilités, qu'on ne pourroit en aucun nombre de coups gager avec parité d'amener la face A d'un dé à trois faces A, B, C; car vous la trouverez toujours de $2n - 1$ contre $2n$, n étant le nombre de coups dans lequel on entreprend d'amener la face A. Voici en effet tous les cas possibles en quatre coups, par exemple:» [insérer tableau]